

RÈGLEMENT INTÉRIEUR des AVENTURIALES

Édition 2020

Ce règlement tient lieu de feuille de route !

Article 1 : ORGANISATION

Le salon **Les Aventuriales** est organisé par l'association *Aventuriales, une association loi 1901 dont tous les membres sont bénévoles*. Le salon n'a aucun but lucratif.

Cette sixième édition se déroulera : Rue des anciens combattants, à MÉNÉTROL (63 200), dans la Salle polyvalente de la commune et sur le terrain attenant, le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2020.

Article 2 : BUT DE LA MANIFESTATION

Le salon **Les Aventuriales** s'attache à promouvoir les arts et littératures de l'Imaginaire : *Science-fiction, Fantasy, Fantastique, Merveilleux...*

Dans ce but sont accueillis : auteurs, dessinateurs, illustrateurs, photographes, éditeurs, musiciens ou encore artisans créateurs.

Il comprend :

- Exposition et vente de livres, peintures et autres objets d'art.
- Animations diverses (conférences, tables rondes, lectures publiques, cosplay, jeux...)

Article 3 : CATÉGORIES D'EXPOSANTS

Le salon **Les Aventuriales** est ouvert aux professionnels et acteurs de l'imaginaire : auteur édité ou autoédité, peintre, photographe, sculpteur, potier, céramiste, artisan créateur, illustrateur, dessinateur et à toute autre activité liée à l'imaginaire.

Article 4 : PRÉINSCRIPTION

Pour participer aux **Aventuriales** en qualité d'exposant, il est nécessaire de remplir un bulletin de [préinscription](#) et de le soumettre au comité organisateur via le site Internet : aventuriales.fr

Ne seront prises en compte que les demandes effectuées via le formulaire en ligne idoine.

La soumission de ce bulletin implique de facto l'acceptation du présent Règlement intérieur.

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'inscription est examinée par le comité organisateur. La date de clôture des **préinscriptions** est fixée au 31 mai 2020. Attention aucun refus ne sera envoyé, sauf ferme et

@ : aventuriales.exposants@gmail.com

site : <https://www.aventuriales.fr/>

Page FB : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Aventuriales-483573315126144/>

définitif. Les acceptations seront envoyées courant juin (vérifiez vos spam). L'absence de réponse signifie une mise sur liste d'attente, des places pouvant se débloquent tardivement.

Un message électronique vous sera envoyé pour confirmer votre admission à partir de l'adresse aventuriales.exposants@gmail.com (vérifiez vos spams et remplissez le formulaire avec le plus grand soin).

Sur avis favorable, l'admission sera définitivement acquise dès la réception du présent règlement, dûment daté, signé, accompagné d'un virement (de préférence) ou d'un chèque libellé à l'ordre de l'association Aventuriales, pour le montant indiqué sur l'avis d'acceptation.

Article 6 : CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les stands sont attribués après acceptation du règlement intérieur, du respect des modalités de vente, du paiement de la participation, et du respect des modalités d'assurance et de responsabilité de chaque participant.

Article 7 : EMPLACEMENTS

À l'intérieur, dans la grande salle.

La répartition des stands est assurée par les organisateurs. Les emplacements seront composés de tables identifiées, de chaises et d'un cavalier avec le nom ou la raison sociale de l'exposant.

Des grilles d'exposition (en fonction de la disponibilité) ainsi qu'une alimentation électrique vous seront proposées après confirmation de votre inscription, sans majoration du prix. Les chaises sont fournies !

- Les *Auteurs* indépendants (qu'ils soient édités ou autoédités) se verront attribuer un espace d'un mètre linéaire sur une table de deux mètres (soit deux auteurs par table) pour un tarif forfaitaire avantageux fixé à 30 €.
- Les *Éditeurs* devront préciser lors de leur préinscription, le nombre et les noms des auteurs et illustrateurs pressentis pour le salon. Un minimum d'un auteur/illustrateur par mètre linéaire de stand est exigé. Les éditeurs sont donc invités à choisir le métrage de leur stand en tenant compte de ce paramètre. [Voir les tarifs.](#)
- Les *librairies* partenaires (La librairie *Les Volcans* de Clermont-Ferrand, *Le Cadran solaire* de Riom, la librairie *Momie Clermont*) qui hébergent les invités du salon sont réparties sur trois emplacements constitués chacun de 4 grandes tables (de 1,80 m) et d'une petite. Chaque emplacement est facturé 250 euros.

Ces libraires s'engagent, par ailleurs, à prendre à leur charge les frais (hébergement, déplacement, repas) d'invités choisis en concertation avec l'association.

À l'intérieur, dans la petite salle.

Les *Illustrateurs* indépendants (qu'ils soient édités ou autoédités) se verront attribuer une table d'un mètre quatre-vingts ainsi qu'au moins une grille et un espace pour exposer leurs œuvres pour un tarif forfaitaire avantageux fixé à 50 €.

Certains stands situés dans la petite salle et le dégagement font l'objet de partenariats particuliers.

À l'extérieur.

– *Les emplacements réservés aux artisans créateurs* sont disposés à l'extérieur de la salle polyvalente. Les tables et chaises ne sont pas fournies. [Voir les tarifs](#). Pour un stand plus spacieux, contactez aventuriales.exposants@gmail.com En cas d'acceptation, le prix sera calculé proportionnellement.

Article 8 : TARIFS

Les tarifs du Salon *Les Aventuriales* comprennent l'inscription au programme et la gestion de la manifestation.

Tarif éditeur :

- 55 € pour un emplacement de 2 m.
- 80 € pour un emplacement de 3 m.
- 110 € pour un emplacement de 4 m.
- 145 € pour un emplacement de 5 m.
- 185 € pour un emplacement de 6 m.

Tarif indépendant :

- Auteur 30 € le mètre unique
- Illustrateur 50 € la table (1m80) avec au moins une grille

Tarif artisan :

- 80 € l'emplacement extérieur nu de 4x4m

Article 9 : HEURES D'OUVERTURE

Le salon est ouvert au public le samedi 26 septembre de 10 h à 19 h et le dimanche 27 septembre de 10 h à 18 h.

@ : aventuriales.exposants@gmail.com

site : <https://www.aventuriales.fr/>

Page FB : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Aventuriales-483573315126144/>

Article 10 : INSTALLATION ET DÉMONTAGE DES STANDS

Exposants à l'intérieur de la salle polyvalente :

L'installation des stands pourra s'effectuer dès le vendredi après-midi entre 14 h et 18 h et le samedi matin entre 8 h et 9 h 45 (dernier délai). La décoration des stands est conditionnée aux règles de sécurité (voir article 20).

Le démontage des stands ne pourra avoir lieu qu'à partir de 17 h le dimanche.

Exposants en extérieur :

La même règle s'applique pour ce qui concerne l'installation, le démontage et la décoration.

Attention toutefois : le salon n'engage un service de surveillance nocturne que pour la nuit du samedi au dimanche

Article 11 : RESPONSABILITÉ

Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation, et de son démontage, ainsi que du matériel mis à sa disposition. Il gère et assure la surveillance de ses stocks. Il veille à rendre accessible au public le contenu de son stand.

Chaque exposant organise à sa guise l'animation de son stand. Néanmoins, il doit informer au préalable les organisateurs de ses projets d'animation afin qu'ils figurent, en cas d'acceptation, dans le programme du salon. Les animations, quelles qu'elles soient, ne doivent en aucun cas porter préjudice aux autres exposants ou troubler le bon ordre de la manifestation.

Article 12 : ASSURANCES

Chaque exposant assure lui-même son stand et son contenu. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable de la perte, la disparition, le vol ou les dégradations des marchandises appartenant aux exposants.

Article 13 : VENTE

Chaque exposant organise la vente de ses produits et en encaisse le montant.

Les participants ne pourront présenter et vendre sur leur emplacement que leur propre production, exception faite aux libraires présents. Ils apparaissent sous désignation exclusive de leur propre nom ou pseudonyme reconnu, marque ou raison sociale.

Article 14 : MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement est dû dès acceptation de l'inscription et il la valide.

N'envoyez pas de paiement avant confirmation de votre participation.

En cas de désistement après le 28 août 2020, aucun remboursement ne sera effectué.

@ : aventuriales.exposants@gmail.com

site : <https://www.aventuriales.fr/>

Page FB : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Aventuriales-483573315126144/>

Article 15 : ANNULATION

Si le salon venait à être annulé en cas de force majeure indépendante de leur volonté, les organisateurs ne pourraient en être tenus pour responsables. Toutefois et **dans la mesure du possible**, ils s'engagent à en informer au plus tôt les exposants. Un remboursement éventuel des sommes versées serait alors étudié, tenant compte de la situation et des frais déjà engagés, sans qu'aucune condition de délai ne puisse être exigée par les exposants.

Article 16 : HÉBERGEMENT et RESTAURATION

Toutes les informations concernant nos partenaires (gîte, hôtel et restaurant) figurent sur le site aventuriales.fr

Un buffet/buvette géré par des bénévoles est à la disposition des auteurs, exposants et public dans le hall d'entrée de la salle polyvalente.

Article 17 : TRANSFERTS

Pour les auteurs et éditeurs non motorisés, nous pouvons organiser des transferts entre la gare de *Riom Châtel-Guyon*, notre hôtel partenaire et ceux de la même zone, le salon et, éventuellement, l'aéroport d'Aulnat. Ces trajets seront réalisés par nos membres et bénévoles, avec leurs véhicules personnels. Les horaires seront optimisés.

Pour en bénéficier :

- Pour l'arrivée, s'inscrire [sur le site](#).
- Pour le départ, inscription sur place à la buvette.

Article 18 : PUBLICITÉ

Les exposants autorisent les organisateurs à utiliser nom, raison sociale, photographies, images ou publications à des fins publicitaires se rapportant uniquement au salon *Les Aventuriales* et sur tous supports, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération.

Les exposants sont informés que ces données figureront sur le site Internet du salon et sur sa page Facebook.

Les organisateurs ne peuvent être tenu responsable de l'utilisation abusive de ces données par des tiers.

Article 19 : FICHES AUTEURS et ILLUSTRATEURS

L'auteur, l'illustrateur ou l'éditeur se charge de remplir une fiche sur le site de notre partenaire [Book-Station](#). À défaut de réponse, les liens vers ces fiches ne seront pas renseignées sur le site des Aventuriales, et **les organisateurs** ne pourront en être tenus responsables.

Book-station est une association à but non lucratif et ses membres sont tous bénévoles passionnés d'imaginaire.

@ : aventuriales.exposants@gmail.com

site : <https://www.aventuriales.fr/>

Page FB : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Aventuriales-483573315126144/>

Article 20 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les demandeurs ont connaissance du présent règlement et signent l'acceptation sans réserve ainsi que les compléments éventuels établis par l'association organisatrice. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'association se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux participants.

Article 21 : RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les exposants sont tenus de laisser libres d'accès les issues de secours ainsi que l'accès au défibrillateur situé dans la « petite salle ».

Les animaux sont interdits à l'intérieur de la salle et doivent être tenus en laisse à l'extérieur.

Article 22 : FEUILLE DE ROUTE

Ce règlement fait office de feuille de route.

Fait à :

Le :

NOM :

Prénom :

Raison sociale ou pseudo :

SIGNATURE précédée de la Date et de la mention « Règlement lu et approuvé ».

@ : aventuriales.exposants@gmail.com

site : <https://www.aventuriales.fr/>

Page FB : <https://fr-fr.facebook.com/Les-Aventuriales-483573315126144/>